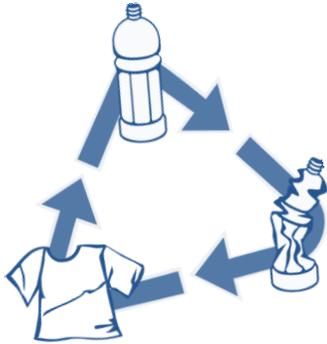


SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT ET DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

SYMTRON



Règlement de la déchetterie



Ainvelle, Blevaincourt, Chatillon-sur-Saône, Champigneulles, Damblain, Fouchecourt, Frain, Gigneville, Isches, Lamarche, Marey, Martigny-les-Bains, Mont-les-Lamarche, Monthureux-sur-Saône, Morizecourt, Rocourt, Romain-aux-Bois, Rozières-sur-Mouzon, Serecourt, Senaide, Serocourt, Suriauville, Tignecourt, Tollaincourt, Villotte

Informations :

SYMTRON LAMARCHE ET
MONTHUREUX-SUR-SAONE
17 rue du Milieu
88 320 VILLOTTE
Tel / Fax : 03.29.09.60.64
@ : symtrom@hotmail.fr

Avec le soutien de la :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MARCHES DE
LORRAINE

Z.A. Du Chéri Buisson
88 320 LAMARCHE
Tel : 03.29.09.43.43
@ : lesmarchesdelorraine@orange.fr

Missions de la déchetterie

La déchetterie est gérée par le SYMTROM avec le soutien de la Communauté de Communes des Marches de Lorraine.

C'est un espace où les usagers peuvent venir déposer les **déchets non collectés par les ordures ménagères** afin qu'ils soient triés pour permettre la valorisation de certains matériaux. Cela permet :

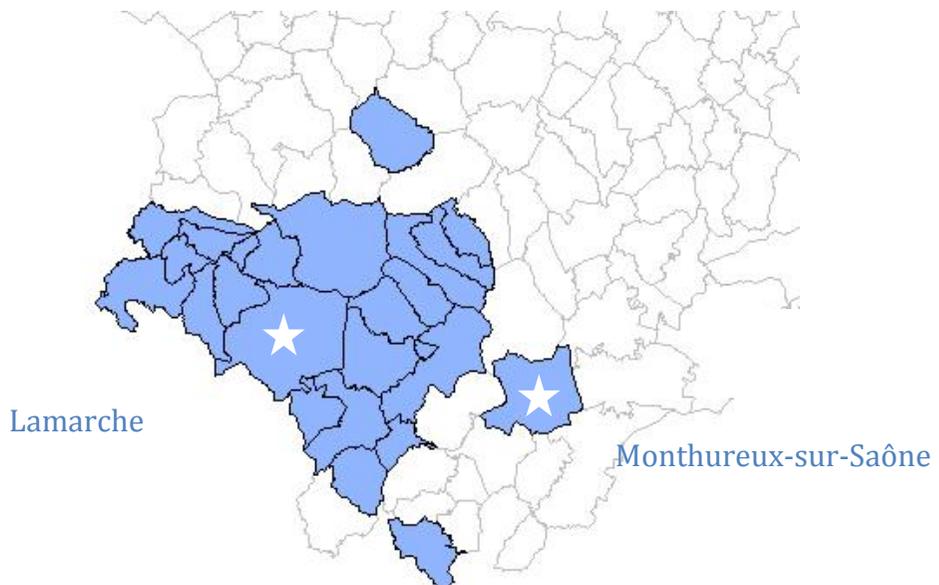
- L'économie des matières premières en recyclant les métaux, le verre, le carton, le papier...
- L'économie d'énergie nécessaire à la fabrication des matières premières
- D'éviter les dépôts sauvages de déchets.

Usagers admis

- Les particuliers des communes adhérentes au SYMTROM ou ayant passé une convention.
- Les professionnels adhérents au SOVODEP sous certaines conditions :
- Avoir pris la carte d'adhérent permettant l'accès à la Déchetterie.

Horaires d'ouverture

	Matin	Après-midi
Mardi		14h - 18h
Jeudi		14h - 18h
Vendredi		14h - 18h
Samedi	8h30 – 12h	13h30 - 18h



Déchets acceptés et refusés

Type de déchet	Accepté	Refusé
Aérosols	X	
Amiante-ciment		X
Batteries automobiles	X	
Bois (meubles, menuiseries, ouvré...)	X	
Cadavres d'animaux		X
Déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)	X	
Déchets détenus par les professionnels et collectés par des filières spécialisées :		
<ul style="list-style-type: none"> • Housses et films étirables, sacs de grande contenance (Recyfilm) • Produits phytosanitaires non utilisables et emballages vides (ADI Valor) • Fûts industriels et commerciaux (Ecofut) • Polystyrène expansé (points PSE) 		X
Déchets industriels dangereux (produits chimiques)		X
Déchets verts de jardin (hors tronc d'arbre et bois de chauffage)	X	
Détachant, peinture, colle, solvant, ...	X	
Gravats inertes (pierre, béton, brique...)	X	
Gros emballages détenus par les particuliers (mousse, film plastique, polystyrène expansé...)	X	
Huile de vidange	X	
Jouets, objets en plastique détenus par les particuliers	X	
Médicaments		X
Métaux	X	
Néons et ampoules d'éclairage	X	
Ordures ménagères		X
Papier, carton	X	
Petits objets contenant de l'amiante (grille pain, planche à repasser)	X	
Piles	X	
Pneumatiques		X
Produits électriques et électroniques (informatique, téléphonie)	X	
Produits explosifs ou radioactifs		X

Accès des véhicules et circulation

Seuls les véhicules au PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes sont acceptés.

Les tracteurs et remorques **des particuliers** à condition que le matériel soit de taille raisonnable avec une charge inférieure à 3m³ pour les remorques.

Dans le cadre d'une **mission d'intérêt public** initié par une collectivité, l'accès aux tracteurs et remorques est autorisé. L'accord écrit du représentant de la collectivité sera remis au gardien.

Règles de circulation et de stationnement

Les usagers doivent respecter le Code de la Route qui est applicable à l'intérieur du site. Ils sont entièrement responsables en cas d'accident. Afin de préserver la sécurité de chacun, la vitesse de circulation est limitée à 5km/h.

Le stationnement des véhicules est limité au temps de déchargement afin de ne pas encombrer la circulation. Les conducteurs sont priés de se stationner de façon à ne pas entraver ou gêner la libre circulation du site.

Une barrière sera installée au portail d'entrée afin de fluidifier la circulation.

Déchargement et usage des installations

L'utilisateur doit trier les déchets qu'il apporte et les entreposer dans les conteneurs et bennes adaptés. et se référer au gardien et appliquer ses instructions : les consignes de tri peuvent varier en fonction des exigences des filières de valorisation.

L'utilisateur s'engage à ramasser les déchets tombés accidentellement par terre et à balayer si nécessaire pour laisser les emplacements propres.

Obligations des usagers

L'utilisateur s'engage à respecter l'intégralité du règlement.

L'utilisateur se comportera de manière correcte et respectueuse envers les autres usagers et le gardien dans l'enceinte du site.

Gardiennage et réception

Le Gardien – réceptionniste **a autorité et responsabilité** au sein de la Déchetterie. Il accueille les usagers et **contrôle leurs choix d'accès aux bennes**. Il peut vérifier le type des déchets apportés et informer les usagers sur les consignes d'utilisation de la Déchetterie.

Le Gardien s'assure entre autre de la propreté des lieux et de son maintien en partenariat avec les usagers.

Son rôle est de faire appliquer le règlement intérieur tout en conseillant et sensibilisant les usagers.

Le gardien est chargé d'enregistrer les incidents et litiges et d'en informer les autorités du SYMTROM.

Litiges et infractions

En cas de litige, l'utilisateur est prié de **s'adresser par écrit au bureau du SYMTROM**. Toute infraction sérieuse au règlement est passible d'un procès verbal conformément aux dispositions du Code de Procédure Pénale.

Les comportements délictueux, particulièrement vis-à-vis des gardiens de Déchetterie entraîneront des poursuites.



Informations utiles

Déchetterie et ramassage

SYMTRON LAMARCHE ET MONTHUREUX-SUR-SAONE

17 rue du Milieu

88 320 VILLOTTE

TEL/FAX : 03 29 09 60 64

OUVERT LES MERCREDIS MATIN

Claude NICOLAS,

Président du Symtrom

Tél/Fax : 03 29 09 70 88

Facturation des ordures ménagères

Communauté de communes des Marches
de Lorraine

ZA Chéri Buisson

88 320 LAMARCHE

Tel : 03 29 09 43 43

Horaires d'ouverture de la déchetterie

	Matin	Après-midi
Mardi		14h - 18h
Jeudi		14h - 18h
Vendredi		14h - 18h
Samedi	8h30 – 12h	13h30 - 18h

Conception et édition : Communauté de communes des Marches de Lorraine – tous droits réservés

Ne pas jeter sur la voie publique